

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE  
DU 24 JUIN 2015**

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis :

- en assemblée générale ordinaire afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 31 décembre 2014 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice, la ratification de la cooptation d'un administrateur et le renouvellement du mandat de trois administrateurs ;
- en assemblée générale extraordinaire pour vous pour vous inviter à vous prononcer sur une éventuelle augmentation du capital à effectuer dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du code du travail.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux. Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du commissaire aux comptes.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

Concernant l'ensemble du groupe HYDRO-EXPLOITATIONS, la production d'électricité de l'année 2014 des sept centrales a été de 24.593.421 kWh, en baisse de 5 % par rapport à celle relevée en 2013 qui s'établissait à 25.473.127 kWh. Ces éléments traduisent l'impact des travaux rénovation LABASTIDETTE et intègrent la perte d'exploitation liée aux sinistres subis par la centrale de CLAIRAC.

Le chiffre d'affaires est quant à lui en hausse de 7 %, notamment grâce à l'impact du tarif H07, à indexation du tarif et à la répartition de production sur le tarif été/hiver.

USINES	Production 2013 (MWh)	Production 2014 (MWh)	Ecart %	Ventes HT 2013 (en k€)	Ventes HT 2014 (en k€)	Ecart %
Labastidette	4,594	3,198	-30 %	184	191	+4%
Mondavezan	2,952	3,193	+8 %	265	288	+9 %
Campagne	2,400	2,157	-10 %	231	210	-9 %
Clairac	3,163	2,911	- 8 %	260	238	-9%
Touzac	5,052	5,079	+1 %	229	329	+44 %
Rebouc	1,999	2,240	+12%	218	229	+5 %
Saint Aventin	5,312	5,456	+3%	407	430	+6 %
<b>TOTAL</b>	<b>25,473</b>	<b>24,234</b>	<b>- 5 %</b>	<b>1,794</b>	<b>1,915</b>	<b>+ 7 %</b>

## **EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE ET DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

### ***I. AU COURS DE L'EXERCICE***

Au cours de l'exercice écoulé, les principaux événements sont les suivants :

#### ***LABASTIDETTE***

Un programme d'investissement a été engagé sur la centrale pendant l'été 2014 afin de satisfaire aux obligations légales et ainsi obtenir un nouveau contrat d'obligation d'achat EDF (H07 sur 20 ans avec un tarif avantageux). La centrale a été remise en service fin septembre 2014. Les conditions d'exploitation sur le canal de SAINT MARTORY demeurent stables et conformes aux attentes.

Les dossiers de fin de concession et de demande d'autorisation sont toujours suivis et en attente d'une décision de l'administration. Les problématiques et incertitudes quant à la fin de la concession au 31 décembre 2014 et au renouvellement des droits sont toujours d'actualité.

#### ***MONDAVEZAN***

Le fonctionnement général n'amène pas de commentaire particulier.

Le canal SAINT MARTORY qui alimente les trois unités de production confère des conditions d'exploitation relativement stables et un niveau d'activité correct. Comme chaque année, le canal est mis hors d'eau pour la réalisation de son entretien durant le mois de mars.

La centrale bénéficie depuis 2009 du contrat d'obligation d'achat EDF H07.

#### ***CAMPAGNE SUR AUDE***

Un fonctionnement sans aléa exceptionnel. Une hydrologie 2014 plus capricieuse amène les chiffres à la baisse sans que cela puisse être inquiétant pour les prévisions à venir.

#### ***CLAIRAC***

Le groupe n°1 hors service depuis janvier 2013 suite à la casse du multiplicateur a été remis en service fin décembre 2014. La procédure judiciaire pour mise en responsabilité des intervenants techniques est toujours en cours.

Le groupe n°4 a subi des dommages en mai 2013 sur la ligne d'arbre et le multiplicateur est toujours hors service.

Les chiffres reflètent les conséquences des perturbations occasionnées par les sinistres.

#### ***TOUZAC***

Aucun évènement particulier n'est à relever sur l'exploitation 2014.

A production quasi constante, on peut constater l'impact positif du nouveau contrat d'obligation d'achat H07 sur le chiffre d'affaires. Les travaux de rénovation avaient été réalisés courant 2013 pour valider l'accès au contrat EDF H07 pour 20 ans.

#### ***REBOUC***

Malgré un manque d'eau à l'automne, l'exploitation et les chiffres 2014 sont dans l'ensemble satisfaisants et conformes aux attentes.

## ***SAINT AVENTIN***

Un manque d'eau en automne, mais une exploitation et des chiffres 2014 dans l'ensemble satisfaisant et conformes aux attentes.

### ***RESULTAT FISCAL DU GROUPE***

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012, notre société intègre fiscalement ses trois filiales : Société d'Electricité de Guyenne et Gascogne (SEGG), Cerbère et Société Hydro Electrique Saint Aventin.

## ***2. DEPUIS LA CLÔTURE***

Le groupe 4 de la centrale de CLAIRAC est toujours hors service. La décision de sa réparation et de sa remise en service devra être arbitrée et validée.

### **EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVE D'AVENIR**

Les chiffres du premier trimestre 2015 restent dans les moyennes attendues.

Sur les prochains mois, nous espérons des conditions d'exploitation favorables, sans pannes ni sinistres.

D'importants travaux de mise en conformité réglementaire sur les ouvrages de prise d'eau seront à effectuer dans les années à venir (CAMPAGNE, CLAIRAC, TOUZAC, REBOUC). Bien que ces travaux soient en partie subventionnés, un gros engagement financier sera nécessaire et des perturbations au niveau de la production seront à prévoir.

### **ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

La société n'a engagé aucune dépense de recherche et de développement.

### **PRISE DE CONTROLE**

Notre société n'a procédé à aucune prise de contrôle au cours de l'exercice écoulé.

### **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

La SA HYDRO-EXPLOITATIONS détient à 100 % les sociétés suivantes :

- la SARL « S.E.G.G. » (Société d'Electricité de Guyenne et Gascogne) ;
- la SARL CERBERE ;
- la SARL « Société Hydro Electrique de Saint-Aventin ».

Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

## ACTIONNARIAT DES SALARIES

S'agissant de l'actionnariat salarié, nous précisons, conformément à l'article L 225-102 du code de commerce, qu'aucun salarié ne participe directement ou dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale au capital de la société.

Nous vous rappelons que depuis la loi sur l'épargne salariale du 19 février 2001, le conseil d'administration doit soumettre tous les trois ans aux actionnaires de la société réunis en assemblée générale extraordinaire un projet de résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés dans les conditions déterminées par les dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.

Les actionnaires ont déjà eu à se prononcer sur ce type de résolution lors des assemblées générales des 06 juin 2007, 19 mars 2008, 18 février 2009, 31 mars 2010 et 14 juin 2012.

## PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2014 que nous soumettons à votre approbation ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du plan comptable général.

Les conventions générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, d'indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

## RESULTATS DE L'EXERCICE 2014 POUR HYDRO-EXPLOITATIONS

Pour la société mère HYDRO-EXPLOITATIONS, le bénéfice net de l'exercice s'établit à 220.409 euros contre 63.073 euros pour l'exercice précédent.

Nous allons maintenant présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 776.820 euros (contre 757.530 euros au titre de l'exercice précédent), soit une hausse d'environ 2,55 % ;
- le total des produits d'exploitation s'élève à 791.509 euros (contre 758.814 euros au titre de l'exercice précédent) soit une hausse d'environ 4,30 % ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont dans le même temps élevées à 812.468 euros (contre 666.213 euros au titre de l'exercice précédent) soit une hausse d'environ 21,95 %.

Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 20.958 euros (contre un bénéfice de 92.600 euros au titre de l'exercice précédent), soit une baisse de 122,63 %.

Après un résultat financier bénéficiaire de 243.068 euros issu des dividendes distribués par nos filiales (contre un résultat déficitaire de 13.932 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 222.109 euros (contre 78.667 euros pour l'exercice précédent).

Compte tenu des éléments ci-dessus, d'un crédit d'impôt sur les sociétés de 19.995 euros issu de l'intégration fiscale et après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 21.695 euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 220.409 euros (contre un bénéfice de 63.073 euros au titre de l'exercice précédent), soit une hausse de 249 %.

## RESULTATS DE L'EXERCICE 2014 DES FILIALES D'HYDRO-EXPLOITATIONS – COMPTES CONSOLIDES

Il est précisé que le périmètre de consolidation du groupe HYDRO-EXPLOITATIONS comprend, outre la société mère, les sociétés S.E.G.G., CERBERE et la SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT-AVENTIN, toutes consolidées selon la méthode de consolidation de l'intégration globale eu égard au contrôle exclusif exercé par la société mère HYDRO-EXPLOITATIONS.

- Pour la Société Electricité de Guyenne et Gascogne (S.E.G.G.), son exercice se solde par une perte nette comptable de 211.870 euros contre un bénéfice de 56.215 euros à la précédente clôture.
- Pour la société CERBERE, l'exercice se solde par une perte de 28.352 euros contre un bénéfice de 21.287 euros au titre l'exercice précédent.
- Pour la Société Hydro Electrique de Saint Aventin, l'exercice se solde par un bénéfice de 39.989 euros contre un bénéfice de 172.989 euros en 2013.

Après élimination des écritures intragroupe, les résultats consolidés sont reflétés dans le tableau suivant :

(en k euros)	H.E. conso.		H.E.		S.E.G.G.		Saint Aventin		CERBERE	
	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014	2013	2014
Chiffres d'affaires	1 796	1 913	681	687	489	567	407	430	218	229
E.B.E.	667	775	246	251	264	152	243	291	-87	81
Résultat net avant écart d'acquisition	322	-241	62	-51	56	-211	184	50	20	-29
Résultat net	178	-385	62	-51	56	-211	52	-82	9	-41
C.A.F.	776	394	228	177	253	15	174	197	120	4

Le résultat consolidé de l'exercice (part du groupe) ressort déficitaire de 385.121 euros, après amortissement des écarts d'acquisition pour un montant de 144.099 euros.

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de notre société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

### PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 220.409 euros, il est proposé de l'affecter de la manière suivante:

#### Origine

- résultat de l'exercice clos le 31/12/2014 : bénéfice de ..... 220.409 €

#### Affectation

- à la réserve légale ..... 11.020 €  
 - le solde au poste « report à nouveau » ..... 209.389 €

ensemble : ..... 220.409 € 220.409 €

## RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI, nous vous rappelons qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions suivantes ont été effectuées :

<b>Exercice clos le 31/12/2013</b>	Un dividende par action de 1,60 €, donnant droit à un abattement de 40 % au profit des personnes physiques.
<b>Exercice clos le 31/12/2012</b>	Un dividende par action de 1,30 €, donnant droit à un abattement de 40 %, au profit des personnes physiques.
<b>Exercice clos le 31/12/2011</b>	Un dividende par action de 1,20 €, donnant droit à un abattement de 40 %, au profit des personnes physiques.

## CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du code de commerce régulièrement autorisées par votre conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Votre commissaire aux comptes a été informé de ces conventions qu'il vous relate dans son rapport spécial.

## CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-39 DU CODE DE COMMERCE

La liste des conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à votre commissaire aux comptes.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce, nous vous communiquons les mandats ou fonctions exercés dans toute autre société durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux de la société.

<b>Françoise FERRI</b>	- Administrateur de la S.A. HYDRO-EXPLOITATIONS. - Présidente du conseil d'administration de la S.A. HYDRO-EXPLOITATIONS.
<b>André BOURUET-AUBERTOT</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS.
<b>Alain DRAEGER</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS. - Gérant de la SA SIGMO. - Administrateur des Editions YVON.
<b>Alain FERRI</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS. - Administrateur de la Société Française d'Investissement en France et à l'étranger – SFI. - Administrateur de la société CLARINS. - Administrateur de la société DYNACTION.
<b>Alex LAMY</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS. - Gérant de la SARL FONDATION.
<b>Marc SERVEL DE COSMI</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS.
<b>Tanguy BOULLET</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS. - Gérant de la SARL TBIC.
<b>Madame Charlotte FERRI</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS. - Gérant de la société FINANCIERE DAN
<b>Madame Sophie FERRI</b>	- Administrateur de la SA HYDRO-EXPLOITATIONS. - Gérante de la S.A.R.L. CERBERE. - Gérante de la S.A.R.L. SOCIETE HYDRO ELECTRIQUE DE SAINT AVENTIN. - Gérante de la S.A.R.L. S.E.G.G.

## INFORMATIONS CONCERNANT LES DELAIS DE PAIEMENT

Le code de commerce prescrit désormais d'introduire dans le présent rapport des informations sur les délais de paiement des fournisseurs de la société.

A ce titre, nous présentons la synthèse suivante :

En €	Dettes non échues						Dettes échues	
	Moins de 30 jours		de 30 à 60 jours		Plus de 60 jours		au 31/12/2014	au 31/12/2013
	au 31/12/2014	au 31/12/2013	au 31/12/2014	au 31/12/2013	au 31/12/2014	au 31/12/2013		
Total des dettes fournisseurs	22.496	9.463	/	/	/	/	/	/

+ factures non parvenues au 31/12/2014 : 179.833 euros.

+ factures non parvenues au 31/12/2013 : 89.317 euros.

## RATIFICATION DE LA COOPTATION D'UN ADMINISTRATEUR

Nous vous informons que lors de sa séance du 05 mars 2015, votre conseil a coopté Madame Françoise FERRI en remplacement de Monsieur Bernard FERRI, décédé, pour la durée restant à courir du mandat de ce dernier. Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous proposons de ratifier cette cooptation.

## RENOUVELLEMENT DU MANDAT DE TROIS ADMINISTRATEURS

Les mandats d'administrateur de Monsieur Tanguy BOULLET, Madame Françoise FERRI et Madame Sophie FERRI parviennent à leur terme à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Nous vous proposons de renouveler ces trois mandats pour une durée de six années qui expirera à l'issue de l'assemblée générale tenue en 2021 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

## INFORMATIONS SUR LA MANIERE DONT LA SOCIETE PREND EN COMPTE LES CONSEQUENCES ENVIRONNEMENTALES DE SON ACTIVITE

Notre société se préoccupe considérablement de l'environnement et nos installations ne comportent pas de risques de pollution pour l'environnement.

## AUGMENTATION DE CAPITAL EFFECTUEE DANS LES CONDITIONS PREVUES AUX ARTICLES L 3332-18 A L 3332-14 DU CODE DU TRAVAIL

Nous vous présentons également un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital effectuée dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du code du travail.

A partir du moment où les actions détenues collectivement par ces adhérents ne dépassent pas 3 % du capital, la question de cette participation au capital et de son accroissement éventuel doit être posée aux actionnaires. Cette obligation de consultation résulte des dispositions de la loi applicable à notre société.

En effet, au vu du dernier rapport annuel, l'ensemble du personnel ne détenait aucune participation au capital.

Pour vous conformer aux exigences susvisées, nous vous présentons donc une résolution d'augmentation de capital permettant un développement de l'actionnariat salarié.

Cette résolution tend à autoriser une augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 3 % du capital (soit un montant nominal d'augmentation de 59.040 euros). En conformité de l'autorisation, si elle est adoptée, votre conseil pourra procéder, s'il le juge utile, à la réalisation d'une ou plusieurs augmentations. Conformément aux dispositions légales applicables, le prix de souscription des actions émises dans ce cadre sera déterminé par le conseil sous contrôle du commissaire aux comptes.

La situation de la société et son évolution prévisible apparaissent aujourd'hui peu compatibles avec une politique d'ouverture de son capital même dans le but de développer l'actionnariat salarié.

Votre conseil vous invite donc à rejeter par votre vote la résolution présentée.

### CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de vos commissaires aux comptes.

\*\*\*

C'est ainsi que votre conseil se tient à votre disposition pour vous donner toutes précisions ou explications. Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises, à l'exception de celles visant à la dissolution anticipée de la société et celle visant à augmenter le capital social dans les conditions prévues aux articles L 3332-18 à L 3332-24 du code du travail.

Le Conseil d'administration

---

*Sfeun*

*Sf*

**HYDRO-EXPLOITATIONS**

Société anonyme au capital de 1.968.000 €

Siège social : C/O Société OPPORTUNITES – 9 avenue Bugeaud – 75116 PARIS

715 554 595 R.C.S. Paris

**RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (en euros)**

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 2010	EXERCICE 2011	EXERCICE 2012	EXERCICE 2013	EXERCICE 2014
<b>I - Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social .....	1.820.800	1.820.800	1.968.000	1.968.000	1.968.000
Nombre des actions ordinaires existantes .....	113.800	113.800	123.000	123.000	123.000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer : .....					
. Par conversion d'obligations.....					
. Par exercice de droits de souscription .....					
<b>II. Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes.....	718.941	647.420	690.573	757.530	776.820
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	511.830	370.196	217.577	242.945	419.686
Impôts sur les bénéfices .....	5.556	16.066	24.508	14.638	- 19.995
Participation des salariés due au titre de l'exercice.....					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	270.979	235.685	69.533	63.073	220.409
Résultat distribué.....	182.080	136.560	159.900	196.800	0
<b>III. Résultats par action</b>					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions .....	4,45	3,11	1,57	1,86	3,57
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions .....	2,38	2,07	0,57	0,51	1,79
Dividende attribué à chaque action .....	1,60	1,20	1,20	1,60	0
<b>IV. Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	4	4	4	2	2
Montant de la masse salariale de l'exercice .....	77.212	82.256	84.973	88.671	98.243
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.) .....	28.952	31.284	33.214	37.962	43.239

**HYDRO-EXPLOITATIONS**

Société anonyme au capital de 1.968.000 €

Siège social : C/O Société OPPORTUNITES – 9 avenue Bugeaud – 75116 PARIS

775 554 595 R.C.S. Paris

**EVOLUTION DES COMPTES CONSOLIDES DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES (EN EUROS)**

<b>NATURE DES INDICATIONS</b>	<b>EXERCICE 2010</b>	<b>EXERCICE 2011</b>	<b>EXERCICE 2012</b>	<b>EXERCICE 2013</b>	<b>EXERCICE 2014</b>
<b>I - CAPITAUX</b>					
Capitaux propres part du groupe	3 979 163	3 818 075	3 984 923	4 003 110	3 421 190
Nombre d'actions ordinaires existantes	113 800	113 800	123 000	123 000	123 000
<b>II. OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	1 712 962	1 542 898	1 679 626	1 795 527	1 912 945
Résultat d'exploitation	617 900	223 642	185 150	444 217	(70 766)
Résultat net des sociétés intégrées	327 718	165 095	33 415	322 189	(241 022)
Amortissement des écarts d'acquisition	(144 099)	(144 099)	(144 009)	(144 099)	(144 099)
Résultat net consolidé	183 619	20 996	(110 594)	178 090	(385 121)
<b>III. RESULTAT PAR ACTION</b>					
Résultat net consolidé	1,61	0,18	(0,90)	1,45	(3,13)
Résultat net des sociétés intégrées	2,88	1,45	0,27	2,62	(1,99)